

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-420 du 31 Décembre 1990

portant nomination de Premiers Conseillers
dans certaines Ambassades.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU la Loi N°90-32 du 17 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi Constitutionnelle N°90-022 du 13 Août 1990 portant Organisation des Pouvoirs durant la période de transition ;
- VU le Décret N°90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N°90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
- VU le Décret N°90-185 du 20 Août 1990 portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- VU le Décret N°113/PC/MFETAS/MAE du 8 Juillet 1964 portant liste des emplois susceptibles d'être ouverts dans les postes diplomatiques et consulaires ;
- VU le Décret N°149/PC/MFAEP/MAE/MFETAS du 20 Avril 1965 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux Agents du Ministère des Affaires Etrangères ;

SUR Proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 Décembre 1990

§ E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur GBEGBO Christophe est nommé 1er Conseiller à l'Ambassade du Bénin à BRUXELLES.

.../...

Article 2.- Monsieur ALAO-FARY K. Sabitou est nommé 1er Conseiller à l'Ambassade du Bénin à la HAVANE.

Article 3.- Dans leurs nouvelles fonctions, les intéressés bénéficieront du traitement attaché à leurs grades respectifs auquel s'ajouteront les indemnités et les avantages matériels alloués aux Premiers Conseillers par le Décret N°149/PC/MFAEP/MAE/MEPTAS du 20 Avril 1965 susvisé.

Article 4.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 31 Décembre 1990

par le Président de la République
Chef de l'Etat,

Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,

Théophile NATA.-

Le Ministre des Finances,

Paul DOSSOU.-
Ministre Interimaire

Ampliations : PR 6 PM 4 HCR 4 SGG 4 CS 2 MAEC-MF 8 Autres Ministères
15 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 10 DEP-DLC-INSAE 3 BCP 1 BN-DAN 2 Intéressés
2 UNE-FASJEP 2 IGE 2 DCCT 1 GCONB 1 JORB 1.